



**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 29 juin 2011 (matin)**

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BIACABE Jean-Luc
M. CHEYNEL Henri
M. DUCHATEAU Patrick
M. DUPORT Jean-Pierre
M. DURAND Denis
Mme FERRAND Patricia
M. FOURNIER Jacques
M. POUZIN Gilles
Mme SILBERMAN Roxane

Mme TASQUÉ Sophie
M. VINCENT François

Organisme représenté ou titre de présence

ACFCI
FBF
Medef
Président du Cnis, président du Bureau
CGT
CFDT
Banque de France
CFTC
Représentante des chercheurs en sciences économiques
ou sociales
CGT-FO
CFE-CGC

Présidents des commissions

Mme BOUYGARD Françoise
M. FONTAGNÉ Lionel
M. GEOFFARD Pierre-Yves
M. POLLIN Jean-Paul

Démographie et questions sociales
Entreprises et stratégies de marché
Services publics et services aux publics
Système financier et financement de l'économie

Autres participants

M. AUDIBERT Pierre
M. BÉGUIN Jean-Marc
M. CHAPRON Jean-Étienne
M. CUNEO Philippe
M. DE LAVERNÉE Gérard
M. DEPOUTOT Raoul
M. ISNARD Michel
M. LE GLÉAU Jean-Pierre
M. MOREL Bernard
Mme ROSENWALD Fabienne
Mme SÉDILLOT Béatrice
M. TRÉGOUËT Bruno
Mme VIENNE Dalila

Insee
Insee
Président du Comité du label
Secrétaire général du Cnis
Medef
Insee
Insee
Insee
Insee
MAAPRAT – SSP
Dares
MEDDTL – SOeS
Secrétaire générale adjointe du Cnis

Excusés

M.	BRIET Raoul	Président de la commission Emploi
M.	COTIS Jean-Philippe	Directeur général de l'Insee
M.	EL NOUTY Charles	CGPME
M.	FRÉCON Jean-Claude	Cnerp Président de la Cnerp
M.	GARNIER Olivier	Personnalité qualifiée, directeur général adjoint de SGAM
Mme	LION Catherine	Fnsea
M	PAILLOTIN Guy	Président de la commission Environnement
M.	PUECH D'ALISSAC Arnold	Fnsea
Mme	URIBARRI Christine	APCM
M.	VANLERENBERGHE Jean-Marie	Président de la commission Territoires

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**En présence des présidents de commissions du Cnis**

Introduction	3
I. Activité des commissions : thèmes traités au printemps et projets.....	3
II. La statistique publique en Europe	13
III. Points divers	18

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT, accueille les présidents de commissions thématiques, ainsi que le nouveau président du Comité du label, Jean-Étienne Chapron, pour cette réunion du bureau élargi. Il présente les excuses de Jean-Philippe Cotis, Raoul Briet, Catherine Lion, Jean-Claude Frécon, Guy Paillotin, Jean-Marie Vanlerenberghe et Olivier Garnier. Raoul Briet ayant fait part de son souhait de mettre un terme, en fin d'année 2011, à ses fonctions de président de la commission « emploi, qualifications et revenus du travail », il conviendra de lui désigner un successeur. Jean-Philippe Cotis participera quant à lui à la réunion ordinaire du Bureau programmée ce jour.

Jean-Pierre DUPORT indique que la réunion du bureau élargi sera consacrée, dans un premier temps, à un examen de l'activité des commissions thématiques. Le MEDEF exprimera ensuite un certain nombre d'attentes. Dans un second temps, un débat sera organisé, sous un angle européen, autour des interventions de Michel Isnard sur l'accès aux données individuelles pour les chercheurs et de Raoul Depoutot sur la définition des priorités négatives. En fin de matinée, le Bureau examinera pour validation le bilan détaillé 2010 du Cnis. Un point sera fait sur la refonte du site Internet du Cnis.

I. Activité des commissions : thèmes traités au printemps et projets

1. Activité des commissions

Commission « Démographie et questions sociales »

Françoise BOUYGARD indique que la commission s'est réunie le 19 mai 2011 pour discuter un certain nombre de projets d'enquêtes. Des avis d'opportunité ont ainsi été accordés à deux enquêtes : l'une dans le domaine du logement et l'autre dans le domaine des transports.

La commission a également examiné le rapport du groupe de travail sur le « mal-logement ». Les membres de la commission ont partagé l'ensemble des recommandations formulées par le groupe de travail et ont exprimé le souhait d'en suivre très régulièrement la mise en œuvre. La commission a décidé d'attirer plus particulièrement l'attention du Cnis sur l'intérêt d'utiliser les sources administratives pour pouvoir disposer d'informations localisées sur la question du « mal-logement ». La commission a également insisté sur l'importance de respecter les délais relatifs aux enquêtes prévues, notamment de l'enquête nationale logement de 2013. L'importance de mettre au point rapidement un certain nombre d'indices, relatifs à la qualité du logement et au surpeuplement, a été rappelée.

La commission a engagé une discussion autour d'un projet porté par l'INED et Sciences-Po, consistant à mettre en place un dispositif longitudinal (c'est-à-dire un panel d'individus) pour réaliser des enquêtes à plans de sondage probabilistes. Dans le domaine des sciences sociales, cette approche méthodologique est apparue novatrice. La commission a donc souhaité continuer à être informée des apports de la méthode et des difficultés éventuelles rencontrées durant la poursuite des travaux.

S'agissant des travaux de l'Insee sur la caractérisation des descendants directs d'immigrés à partir des enquêtes emploi, la commission a noté que, là où les descendants d'immigrés sont nombreux, les enquêtes emploi pourraient permettre de rassembler un certain nombre de données intéressantes. Avant d'invoquer de nouvelles sources, une exploitation plus systématique des données des enquêtes emploi pourrait donc être envisagée.

La commission a par ailleurs souhaité bénéficier, à l'automne prochain, d'une présentation par l'Insee de l'expérimentation méthodologique sur l'indice des prix à la consommation, réalisée à partir des données de caisses des enseignes de la grande distribution.

D'ici la fin 2012, le service statistique public a été invité à présenter l'ensemble de ses travaux concernant l'immigration et l'intégration, avec un éclairage sur les estimations de flux migratoires.

Jean-Pierre DUPORT invite les présidents de commissions à envisager, dès maintenant, de faire le bilan de la mise en œuvre du programme à moyen terme 2009-2013 du Cnis. L'enjeu serait de commencer à préparer le prochain programme à moyen terme du Conseil.

Bruno TREGOUËT souligne qu'une décision nécessiterait d'être prise rapidement par l'Insee et le ministère en charge du logement concernant l'enquête nationale logement. Il s'agirait de fixer la date de réalisation de l'enquête et d'en garantir le montage financier.

Jean-Pierre DUPORT considère, qu'en l'état actuel des choses, le pire serait une absence de décision. Il note que le maintien de l'enquête nationale logement, dans une configuration large en termes de taille d'échantillon et de questionnement, est un vœu partagé par la commission « démographie et questions sociales » et le groupe de travail sur le « mal-logement ».

Denis DURAND rappelle que cette préoccupation a également été exprimée par l'assemblée plénière du Cnis.

Jean-Pierre DUPORT constate que le Cnis est unanime pour demander un règlement de la question dans les meilleurs délais. Il se déclare prêt à réécrire en ce sens au ministre de l'économie, ainsi qu'au secrétaire d'État au logement.

Philippe CUNEO fait état d'incertitudes concernant le financement de l'enquête par le MEDDTL. Il précise que ce point devrait être discuté dans le cadre de la prochaine réunion consacrée au programme pluriannuel de l'Insee.

Jean-Pierre DUPORT estime que le fait de proposer une enquête à minima financée par les pouvoirs publics ou une enquête étendue financée par le service statistique public reviendrait à prendre l'enquête logement en otage. Cette situation serait d'autant moins acceptable que le ministère en charge du logement a fortement sollicité le Cnis ces dernières années, à travers deux groupes de travail consacrés aux statistiques du logement et au « mal-logement ».

Patrick DUCHATEAU réaffirme le souhait du MEDEF de voir l'enquête logement se réaliser dans les conditions prévues. Si nécessaire, il annonce que la FFB pourrait contribuer financièrement à sa mise en œuvre.

Jacques FOURNIER atteste du soutien de la Banque de France à la réalisation de l'enquête nationale logement. La situation globale sur le marché de l'immobilier fait apparaître une difficulté d'adaptation de l'offre à la demande. Des travaux pourraient être entrepris pour mesurer la pertinence de l'offre par rapport à la demande. Il s'agirait, par ce biais, de considérer également le « mal-logement » comme une conséquence possible de l'augmentation des prix et du rétrécissement des surfaces disponibles dans certaines métropoles urbaines. La Banque de France est ainsi désireuse de voir une attention particulière portée à l'amélioration des données sur le marché immobilier.

Jean-Pierre DUPORT souligne la nécessité de prendre en compte le caractère localisé du problème soulevé. De fait, le problème de l'offre de logement se pose de manière moins aiguë en dehors de certaines zones telles que l'Île-de-France, la région Rhône-Alpes, la région PACA, etc.

Jacques FOURNIER observe que ces zones abritent généralement le développement économique le plus important, d'où la préoccupation exprimée par la Banque de France.

Bruno TREGOUËT explique que la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) du MEDDTL serait aujourd'hui moins encline à apporter une contribution financière à l'enquête nationale logement. Cette orientation nécessiterait toutefois d'être confirmée. Afin de débloquer la situation, il conviendrait sans doute que l'Insee prenne un engagement ferme concernant la date de réalisation de l'enquête. Si l'enquête devait être reportée d'une année supplémentaire (pour une réalisation en 2014), il pourrait être difficile d'obtenir le soutien du ministère.

Jean-Pierre DUPORT insiste sur la nécessité d'aboutir à une décision rapide sur ce dossier, en sollicitant si nécessaire le cabinet du premier ministre.

Roxane SILBERMAN souligne que l'enquête nationale logement figure parmi les enquêtes les plus utilisées par les chercheurs. Ceux-ci sont donc particulièrement attachés à sa régularité ainsi qu'à la taille de son échantillon. Compte tenu de l'enjeu, le monde de la recherche pourrait apporter une contribution financière symbolique dans le cadre d'un éventuel tour de table.

Jean-Pierre DUPORT se félicite que différents partenaires se mobilisent ainsi.

Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Lionel FONTAGNÉ fait observer que les réflexions de la commission sur la formation des prix et des marges (dans la grande distribution notamment), sur les concepts utilisés dans ce domaine par les économistes, les statisticiens et la société civile, ainsi que sur l'interprétation des chiffres produits, ont porté leurs fruits, comme en témoigne l'écho trouvé dans la presse par les travaux entrepris.

Au cours du premier semestre 2011, la commission a abordé le thème des filières, non moins essentiel pour répondre aux préoccupations de la politique économique et de la société civile. Alors que la définition des filières reste incertaine pour les économistes, les statisticiens ont entrepris de renvoyer une image de ce que sont les filières, avec, en perspective, une analyse de l'organisation internationale des activités et du fractionnement des chaînes de valeur. Suite à une présentation de la DGCIS, des discussions vives ont été engagées, notamment avec les représentants de la filière des équipementiers de l'automobile. Le débat a porté sur les recouvrements entre observations nationales et régionales du tissu productif, ainsi que sur l'avenir de ce type d'exercices (périodicité, articulation avec la statistique d'entreprises dans son ensemble, etc.). La nécessité d'une concertation forte avec les professionnels eux aussi détenteurs de statistiques a été réaffirmée. Un point sera fait en 2012 sur les travaux expérimentaux mis en œuvre.

La commission a également été informée par Jean-Marc Béguin des perspectives en termes de simplification administrative. Des préoccupations ont été exprimées concernant le degré de simplification induit pour les entreprises et la charge reposant sur la statistique administrative.

En ce qui concerne les enquêtes thématiques, les objectifs prioritaires du moyen terme ont été rappelés. Dans un contexte de rationnement des moyens alloués à la statistique publique, l'accent a été mis sur la

nécessité de mieux comprendre la mondialisation dans ses effets sur l'économie et d'appréhender l'impact des modes de production sur le développement durable. Le report éventuel des enquêtes sur la chaîne de valeur et la consommation en énergie des entreprises du tertiaire a semblé aller contre les objectifs du moyen terme.

A plus long terme, la commission devrait se pencher sur le profilage des entreprises – élément d'une refonte aussi difficile que nécessaire de la statistique d'entreprises. Ce thème devra faire l'objet d'un important effort de pédagogie en direction des utilisateurs. La question de l'articulation entre les statistiques anciennes et nouvelles devra par ailleurs être posée.

Jean-Marc BÉGUIN précise qu'un séminaire technique sera organisé très prochainement au Luxembourg sur le contenu de l'enquête sur la chaîne globale de valeur. L'Insee considère que cette enquête revêt un caractère prioritaire. Néanmoins, elle demeure pilotée par Eurostat, dans le cadre d'un ESSNet dont la présidence a été confiée au Danemark. A l'heure actuelle, le projet de questionnaire serait composé de 22 pages, du fait de l'étendue des questions relatives à la mondialisation – ce qui ne correspondrait pas au format usuel des enquêtes thématiques réalisées en France. Compte tenu du risque d'aboutir, en France, à un taux de réponse extrêmement faible, un compromis nécessiterait d'être trouvé. Faute de pouvoir abandonner certaines questions, une alternative pourrait être de mobiliser d'autres sources, le cas échéant à partir du numéro SIRET. Une autre idée serait de partager l'échantillon, avec des thèmes différents pour chaque questionnement. Si le questionnaire actuel devait être maintenu, l'Insee s'interrogerait sur la possibilité de s'extraire du contexte européen pour réaliser l'enquête, avec en point de mire la question du financement. Jean-Marc Béguin souligne être intervenu de manière forte lors de la réunion des directeurs de statistiques d'entreprises pour indiquer que la taille du questionnaire était contradictoire avec la volonté affichée par Eurostat de réduire la charge statistique pesant sur les entreprises. Au regard des sensibilités exprimées, Jean-Marc Béguin évoque une perception différente des enjeux liés à l'internationalisation par les pays du nord et du sud de l'Europe.

Lionel FONTAGNÉ mentionne d'autres thèmes devant être abordés par la commission parmi lesquels : le commerce intérieur de l'Union Européenne, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, etc.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'un courrier daté du 23 juin 2011 a été adressé au président du Cnis par la ministre de l'économie, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, invitant le Conseil à tirer les conséquences du rapport Archambault sur la connaissance des associations, des travaux de la Conférence nationale de la vie associative et du rapport Vercamer sur l'économie sociale et solidaire.

Fabienne ROSENWALD salue la réussite de la mise en place de l'observatoire de la formation des prix et des marges. Elle insiste cependant sur les difficultés rencontrées pour obtenir des éléments de comptabilité analytique par type de produits dans la grande distribution.

Fabienne ROSENWALD souligne par ailleurs que le SSM du ministère de l'agriculture a pris l'habitude de réunir les utilisateurs de ses statistiques pour échanger sur le contenu des enquêtes menées, en amont de leur présentation au Cnis.

Jean-Pierre DUPORT invite les autres SSM à s'inspirer de cet exemple.

Patrick DUCHATEAU précise que, sur le thème des filières, la Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules (FIEV) et la DGCIS ont pu instaurer un dialogue.

Commission « Système financier et financement de l'économie »

Jean-Paul POLLIN rappelle qu'un important travail a été mené sur le thème du microcrédit. Après l'expression de points de vue divers (par les associations, la Banque de France, etc.), une définition a pu être retenue. Une réflexion a ensuite été engagée avec la Banque de France sur les conditions de collecte de l'information. Celle-ci devrait pouvoir débiter sous peu.

Au mois d'avril 2011, la commission a également abordé le thème sensible des rémunérations dans le secteur bancaire. D'un point de vue macroéconomique, des différences marquées ont été observées entre l'évolution des rémunérations dans le secteur financier et l'évolution des rémunérations dans le reste de l'économie. La réglementation instaurée dans le cadre des accords du G20, intégrée à la réglementation prudentielle, a conduit à la diffusion d'informations nouvelles sur les bonus qui permettront un suivi régulier de cette question.

La commission a par ailleurs étudié la question des statistiques de surendettement, dont la publication avait été suspendue pour des raisons purement administratives, aux niveaux régional et départemental. La commission a émis le souhait que cette publication reprenne. La Banque de France pourrait, quant à elle, mettre à disposition des chercheurs, sous certaines conditions, une importante base de données anonymisées sur le sujet.

La commission a pris connaissance du nouveau dispositif de collecte des données concernant les assurances et les mutuelles – après que la responsabilité en eut été transférée de l'ACAM à l'Autorité de contrôle prudentiel. Le schéma proposé devrait permettre d'améliorer la qualité de la production statistique dans ce domaine.

Enfin, la commission a débattu du mandat du groupe technique consacré aux lignes de métiers dans le secteur bancaire, créé dans le prolongement des travaux du groupe présidé par Gilles de Margerie sur les groupes financiers. L'idée serait d'essayer de dissocier, statistiquement parlant, les différentes activités bancaires et financières, en portant un regard sur la formation de la rentabilité et des rémunérations au sein de ces métiers, ainsi que sur la couverture des risques. Le groupe technique, présidé par Alain Duchâteau de la Banque de France, conservera une composition restreinte mais aura en charge de procéder à des auditions.

A l'automne, la commission abordera le thème du financement des PME, avec en point de mire la mesure des difficultés de financement rencontrées durant la crise. Dans ce domaine, des conclusions paradoxales ont été publiées par l'Observatoire du financement des entreprises, soulevant des interrogations sérieuses pour l'avenir. La commission portera un regard sur la collecte et la mise en cohérence des statistiques de nature à apporter un éclairage sur cette question.

Jean-Pierre DUPORT se félicite de la mise en place d'un groupe technique sur les statistiques par lignes de métiers, dans le prolongement des réflexions du groupe de travail de Margerie.

Jacques FOURNIER souligne que la Banque de France voit dans le microcrédit accompagné un moyen de développement économique et social sain, ainsi qu'un moyen de lutter contre la croissance du surendettement. Il fait savoir que la Banque de France rencontrera prochainement des représentants des associations et des banques pour étudier les modalités de la collecte d'informations sur ce thème, en relation avec l'Observatoire de la microfinance et le Comité consultatif du secteur financier. Le calendrier de la collecte sera défini dans le cadre de la concertation. Les difficultés opérationnelles qu'implique une telle collecte devront être surmontées.

Jacques FOURNIER signale par ailleurs la mise en ligne sur le site de la Banque de France du « stat-info » du mois de mai 2011, consacré aux PME. Cette publication rassemble un certain nombre de données qui seront publiées trimestriellement, y compris concernant les jeunes créations d'entreprises.

Jacques FOURNIER ajoute qu'au 30 juin 2011, des données seront collectées auprès de l'ensemble des grands groupes bancaires sur l'encours de crédit et la production de crédits nouveaux des micro-entreprises – champs couvrant environ 2,7 millions d'entreprises implantées en France, comptant moins de 10 salariés et affichant un chiffre d'affaires ainsi qu'un total du bilan inférieurs à 2 millions d'euros. Des statistiques seront ensuite publiées trimestriellement. A partir de l'automne 2011, cette catégorie d'entreprises encore mal connue, y compris dans ses relations avec les établissements de crédit, devrait pouvoir être cernée plus précisément. Le bureau du Cnis sera tenu informé des avancées en la matière.

Commission « Services publics et services aux publics »

Pierre-Yves GEOFFARD indique qu'après avoir abordé successivement les thèmes de la retraite, de la santé et de l'éducation, la commission s'est penchée sur celui de la sécurité. Pour le premier examen de ce thème par le Cnis, les débats ont bénéficié de la participation d'un député et d'un commissaire divisionnaire. En revanche, aucun journaliste n'était présent. Un point a été fait sur l'évolution en cours des systèmes d'information de la police, de la gendarmerie et de la justice. Les possibilités offertes par l'exploitation des données du casier judiciaire national ont été soulignées. Une difficulté a été pointée s'agissant de confronter les données d'activité des services de police et de gendarmerie avec les données issues des enquêtes de victimation, en particulier dans le domaine de la criminalité sans victime (infractions à la législation sur les stupéfiants, aux droits du séjour, etc.). Les sujets ayant trait à la sécurité des biens et des personnes ainsi qu'à la réponse pénale sont apparus être abordés essentiellement par des juristes, ne disposant pas nécessairement d'une culture statistique. Des besoins transversaux ont néanmoins été réaffirmés, notamment concernant l'utilisation des données anonymisées. En revanche, la nécessité de disposer de données longitudinales est apparue moins forte que dans d'autres domaines tels que l'éducation, la retraite ou la santé – domaines paraissant requérir de manière plus impérative un suivi des trajectoires et des déterminants dans la durée.

L'enquête sur l'insertion professionnelle des sortants de masters a été de nouveau examinée pour avis d'opportunité, après une première présentation ayant soulevé des interrogations méthodologiques fortes. Des critiques ont une nouvelle fois été formulées, dans des proportions toutefois moindres. La décision a finalement été prise d'accorder un avis d'opportunité favorable à l'enquête, en laissant le soin au Comité du label de se prononcer sur sa méthodologie.

Plusieurs journalistes avaient émis le souhait de pouvoir assister aux travaux de la commission. Le Cnis a cependant décidé de ne pas donner suite à cette demande. Si la transparence des débats aurait pu s'en trouver améliorée, le risque aurait été de réduire la liberté de ton et de parole de certains producteurs de données. La doctrine du Cnis en la matière nécessiterait toutefois d'être précisée.

Jean-Pierre DUPORT évoque la possibilité d'ouvrir le débat sur ce point lors d'une prochaine réunion du Bureau. A ce stade, il réaffirme son souhait de préserver la liberté de parole au sein des commissions thématiques du Cnis, en rappelant qu'un incident était survenu lors du débat sur les statistiques de la diversité. Alors qu'un commissaire divisionnaire était appelé à intervenir pour la première fois sur les statistiques en matière de sécurité, il lui semblait peu opportun de l'exposer à des retombées médiatiques susceptibles de le mettre en porte-à-faux vis-à-vis du ministère de l'intérieur. A l'avenir, des réunions ouvertes à la presse pourraient être programmées sur des thèmes choisis, dans une logique autre que celle des commissions thématiques, pour présenter de manière pédagogique les réflexions du Cnis, ainsi que les travaux menés par le service statistique public. Une politique de diffusion et de communication pourrait être ainsi définie, sans pour autant impliquer une remise en cause du caractère confidentiel des échanges au sein des commissions thématiques. L'enjeu serait d'éviter que les propos tenus en séance soient rapportés dans de mauvaises conditions, en cohérence avec les exigences faites aux membres des commissions.

Gilles POUZIN indique partager, sans réserve à ce stade, l'analyse du Président du Cnis, en tant que journaliste et syndicaliste.

Denis DURAND accueille favorablement la proposition d'organiser un débat sur le sujet à l'occasion d'une prochaine réunion. Il aborde par ailleurs le problème transversal du rôle des avis d'opportunité délivrés par les commissions thématiques, en soulignant que la légitimité du Cnis à examiner les enquêtes prévues par la loi nécessiterait d'être réaffirmée – le Cnis ayant vocation à permettre aux utilisateurs d'exprimer un point de vue sur les objectifs et les conditions de réalisation des enquêtes de la statistique publique.

Jean-Pierre DUPORT fait savoir que la prochaine réunion du bureau élargi aux présidents de commissions thématiques se tiendra le 1^{er} décembre 2011.

Commission « Emploi, qualifications et revenus de travail »

Béatrice SÉDILLOT indique que la commission s'est réunie le 4 avril 2011, pour aborder trois sujets principaux. Une présentation a été faite conjointement par Pôle Emploi et l'Unedic sur les statistiques mises à disposition sur le site Internet de Pôle Emploi concernant les chômeurs indemnisés. En réponse à un courrier adressé par des représentants des chercheurs regrettant la perte d'informations sur l'indemnisation suite à la constitution de Pôle Emploi, des assurances ont été apportées quant à la fourniture de données mensuelles, physiques et financières, sur le site de Pôle Emploi. La reprise de la publication des données annuelles détaillées précédemment mises à disposition sur le site de l'Unedic a été annoncée pour l'été 2011. La commission suivra avec intérêt la mise en œuvre de cet engagement.

En ce qui concerne l'emploi des seniors, l'objectif était de s'assurer que le service statistique public était bien outillé pour suivre les diverses mesures visant à favoriser le maintien en emploi des seniors (en lien avec la loi sur les retraites de 2010 et les différents dispositifs mis en œuvre depuis 2000). La Dares a présenté de manière détaillée son système de suivi des différents dispositifs (ceux permettant un retrait anticipé de l'activité, ceux visant à favoriser le cumul emploi-retraite, les mesures de politique d'emploi, les mesures incitant les entreprises à négocier en faveur de l'emploi des seniors, etc.). Des compléments ont été apportés par la Cnav et l'Acoss. De façon générale, le sujet a semblé être bien suivi par la statistique publique, avec des publications trimestrielles et annuelles détaillées. L'accent a toutefois été mis sur la dispersion du système d'information, liée au suivi des mesures par des producteurs de natures diverses. La difficulté pour obtenir une vision d'ensemble sur les trajectoires individuelles a été pointée.

Un retour a également été proposé par l'Insee sur le pilote de l'enquête PIAAC – projet porté par l'OCDE sur les compétences des adultes, s'appuyant sur un protocole novateur. Des résultats positifs ont pu être obtenus à travers le pilote. Cependant, un certain nombre de difficultés ont été pointées. Plusieurs pays mettront en œuvre le questionnaire définitif de l'enquête dès l'été 2011. En France, la longueur du questionnaire définitif a suscité des interrogations. Les modifications introduites dans le protocole d'orientation des questions dans la mesure où le nouveau protocole ne pourra être testé avec le calendrier envisagé par l'OCDE. Compte tenu de ces réserves, des discussions devraient être engagées prochainement avec l'OCDE pour discuter des suites à donner, pour la France, à ce projet. Un point pourra être fait à l'automne sur l'avancée des travaux.

Béatrice SÉDILLOT mentionne également la tenue, le 16 mai 2011, d'une rencontre autour du thème « travail et santé ». Cette rencontre a donné lieu à une présentation par Michel Gollac du rapport sur les risques psychosociaux. Les suites à donner au rapport ont ensuite été discutées. L'enquête « conditions de travail » de 2012 intégrera d'ores et déjà un certain nombre de préconisations du rapport.

A l'automne, la commission devrait notamment aborder le thème du suivi des trajectoires dans le marché du travail. Ce sujet s'intégrera dans le point annuel de suivi de la mise en œuvre des recommandations

du rapport de Foucauld. Seront notamment présentés plusieurs études menées à partir de l'appariement entre le fichier historique des demandeurs d'emploi et les DADS.

Roxane SILBERMAN sollicite un éclairage sur les travaux menés dans le cadre de l'ESSNet sur les nomenclatures sociales européennes.

Béatrice SÉDILLOT mentionne qu'un point d'information sera fait par l'Insee sur ce sujet lors de la réunion d'automne de la commission.

Patricia FERRAND aborde le sujet de la communication sur les questions d'emploi. Elle estime qu'une clarification pourrait être apportée aux utilisateurs sur l'articulation entre les statistiques publiées par l'Acos, Pôle Emploi et l'Insee.

Béatrice SÉDILLOT rappelle que les modifications apportées à la publication des statistiques trimestrielles d'emploi à 45 jours de l'Insee, en collaboration avec la Dares, ont été évoquées lors de la commission d'automne 2010. Le rapport 2010 de l'Autorité de la statistique publique formule quant à lui un certain nombre de préconisations sur la coexistence des trois estimations, dans la section consacrée à la labellisation des estimations trimestrielles d'emploi de l'ACOSS.

Commission « Territoires »

Bernard MOREL annonce que la commission se réunira le 16 novembre 2011, en commun avec la commission « environnement et développement durable », pour aborder le thème des indicateurs territoriaux de développement durable dans le prolongement de la journée du mois de janvier 2010 sur les indicateurs nationaux de développement durable. La préparation de cette journée mobilisera l'Insee, le SOeS et la Datar. Le président de l'assemblée des CESER, Alain Even, apportera son concours. Son introduction permettra de resituer les enjeux associés aux indicateurs territoriaux de développement durable. Un panel de témoins est en cours de constitution, avec pour ambition de représenter la diversité des initiatives prises aux niveaux régional, départemental et local. La journée permettra également de porter un certain nombre d'avis sur le système statistique mis en place.

Commission « Environnement et développement durable »

Bruno TREGOUËT rappelle que des indicateurs nationaux de développement durable ont été associés aux objectifs de la stratégie nationale de développement durable pour la période 2010-2013. Les indicateurs en question, élaborés par les services statistiques, ont été discutés et validés en 2009 par une commission de concertation, avant d'être présentés lors d'une conférence nationale au mois de janvier 2010. Au total, ont ainsi été retenus : 15 indicateurs phares, 4 indicateurs contextuels et une trentaine d'indicateurs de second niveau. Lors de la conférence de janvier 2010, des voix se sont élevées pour demander la poursuite de la concertation. Une nouvelle phase de travail a donc été initiée dans le cadre d'une nouvelle commission de concertation. Celle-ci conserve pour président Philippe le Clézio, du CESE, et associe les membres du Cnis et du Commissariat général au développement durable pour son animation. Après avoir débuté ses travaux le 7 juin 2011, cette nouvelle commission de concertation se réunira le 7 juillet 2011. Une actualisation des indicateurs associés à la stratégie nationale de développement durable y sera présentée. L'amélioration de la qualité de ces indicateurs, à travers l'utilisation de nouvelles sources ou de méthodes d'estimation plus performantes, sera discutée. Une vingtaine de nouveaux indicateurs n'ayant pu être produits jusqu'alors seront proposés, en réponse aux demandes précises exprimées en 2009 et 2010.

La mise à jour des indicateurs nationaux de développement durable sera par ailleurs intégrée au rapport sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable devant être remis le 10 octobre 2011 par le Gouvernement au Parlement, conformément aux dispositions de la loi Grenelle I. Une mise à jour du tableau de bord des indicateurs devra être produite à cet effet.

Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP)

Philippe CUNEO rappelle qu'un groupe de travail technique a été mis en place pour étudier la refonte du questionnaire du recensement de la population. Présidé par le président de la CNERP et la directrice de l'INED, ce groupe de travail s'est réuni une première fois. Bien que restreint dans sa composition, le groupe de travail aura en charge de procéder à des auditions.

2. Les attentes du MEDEF

Jean-Pierre DUPORT précise que la parole pourrait être donnée à d'autres membres du Bureau pour exprimer leurs attentes à l'occasion de prochaines réunions.

Gérard de LAVERNÉE appelle de ses vœux la mise en œuvre d'un « Stiglitz » des entreprises ou du système productif. Il constate que des demandes d'informations émergent, auxquelles il est de plus en plus difficile de répondre. Nombre de sollicitations ont ainsi fait suite au Grenelle de l'environnement et aux états généraux de l'industrie ; d'autres émanent des élus, des journalistes, des étudiants, etc. Or ces besoins ne peuvent pas toujours être satisfaits, y compris s'agissant de décrire la réalité des entreprises. L'enjeu serait donc d'adapter l'offre de statistiques à la demande nouvelle et croissante d'informations.

Le MEDEF a recensé sept thèmes susceptibles de faire l'objet de réflexions :

- la démographie d'entreprise et le tissu économique ;
- la situation financière des entreprises (avec un regard particulier sur les PME) ;
- l'emploi et le marché du travail ;
- le développement durable ;
- la recherche et l'innovation ;
- les échanges extérieurs ;
- le volet sociétal.

Dans certains cas, le besoin serait simplement d'adapter ou d'améliorer l'existant, en s'appuyant sur la disponibilité et la réactivité des services statistiques (dont la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee). Dans d'autres cas, des champs nouveaux nécessiteraient d'être investis tels que l'éco-industrie, la compétitivité, etc. Un suivi dynamique pourrait par ailleurs être développé, à travers la mise en place de cohortes de PME, de chômeurs, de salariés, etc.

Le MEDEF souhaiterait qu'un état des lieux puisse être dressé autour des différents thèmes mentionnés, en vue d'identifier des perspectives en termes d'adaptation de l'existant (à travers des champs nouveaux, des agrégations, etc.), de mise à disposition des sources existantes et de mise en place de dispositifs nouveaux. L'idée serait de permettre aux utilisateurs de savoir, sur tel ou tel sujet, ce qui peut être fait, comment et par qui.

Nombre d'éléments existent déjà mais correspondent à des sources extrêmement diverses (enquêtes, documents administratifs, bilans d'entreprises, etc.) ainsi qu'à des producteurs différents (SSM, Insee, Banque de France, etc.). Des problèmes de compatibilité, de correspondance et de cohérence se posent

parfois, comme entre les DADS et les chiffres publiés par l'Insee sur la population salariée du secteur privé.

Certains des thèmes évoqués sont abordés par les commissions thématiques du Cnis ; d'autres demeurent plus transversaux. Certains thèmes nécessiteraient de donner lieu à des échanges entre techniciens utilisateurs et producteurs, notamment dans le domaine de la comptabilité nationale. L'enjeu serait de pouvoir approcher de manière rigoureuse et objective les questions portées par l'actualité ayant trait aux profits, aux prélèvements sur les entreprises, à la distribution de la valeur ajoutée, aux primes, à la situation des PME, aux dividendes, à l'actionnariat salarié, etc.

Gérard de LAVERNÉE estime qu'il pourrait être opportun de créer rapidement un groupe technique réunissant des techniciens producteurs et utilisateurs de statistiques d'entreprises, y compris extérieurs au Cnis (instituts de conjoncture ou d'études économiques par exemple), avec pour mandat de procéder à un premier tour d'horizon d'ici la fin de l'année 2011.

Denis DURAND confirme la pertinence des sujets évoqués, en constatant que beaucoup sont abordés régulièrement par le Cnis, au travers des commissions thématiques et/ou du Bureau. Il ajoute que les questions ayant trait aux entreprises intéressent autant les représentants des salariés que les organisations patronales.

Denis DURAND estime qu'un groupe de travail pourrait du reste revenir sur les questions soulevées par l'évolution des sources disponibles en matière de statistiques d'entreprises et leur articulation avec la comptabilité nationale. Les problématiques soulevées par l'évolution des normes comptables pourraient ainsi être discutées, notamment s'agissant d'appréhender des concepts fondamentaux tels que la valeur ajoutée. Tous les acteurs représentés au sein du Cnis pourraient être associés aux réflexions.

Patricia FERRAND confirme que les partenaires sociaux sont régulièrement saisis de demandes en lien avec l'actualité ou dans le cadre de négociations. Dans ce contexte, elle insiste sur la nécessité d'orienter les utilisateurs de statistiques, pour leur permettre de faire le lien entre les statistiques produites et la façon dont elles peuvent nourrir leur réflexion. Un lieu de coordination au quotidien serait pour cela nécessaire.

Henri CHEYNEL indique que la FBF se retrouve dans les interrogations formulées.

Jean-Pierre DUPORT propose que les membres du Bureau souhaitant exprimer des attentes adressent une contribution écrite avant le 15 septembre 2011. Un débat pourra ensuite être engagé lors de la réunion du Bureau du 5 octobre 2011, en liaison avec les présidents de commissions thématiques concernés, sur la façon d'aborder ce type de problèmes. Certains pourraient relever de la Commission économique (ex Commission des comptes de la nation) ; d'autres des commissions thématiques du Cnis. Des SSM pourraient être également amenés à conduire un travail de concertation. Des réponses adaptées aux problématiques devront être trouvées, avec des fléchages pour structurer un avis sur le moyen terme.

Denis DURAND observe qu'une participation active des partenaires sociaux aux travaux des commissions thématiques pourrait déjà permettre de couvrir un certain nombre de thèmes.

II. La statistique publique en Europe

1. L'accès aux données individuelles pour les chercheurs

Michel ISNARD indique son souhait de revenir sur les conditions d'accès aux données confidentielles en France et en Europe, en apportant un éclairage sur les divergences et les convergences entre les deux systèmes, ainsi que sur les évolutions en cours du côté d'Eurostat et du Comité du secret statistique.

En France, la procédure d'accès aux données individuelles passe par le Comité du secret statistique. Elle nécessite la présentation d'un projet par un chercheur devant le Comité du secret statistique. Elle est également ouverte aux chercheurs européens. Après avis du Comité du secret statistique, l'accord du dépositaire des données (au sens de la loi de 1951) est requis, de même qu'une décision des archives (qui va dans le même sens généralement celle du dépositaire).

Au niveau européen, la procédure d'accès aux données individuelles s'appuie sur l'envoi d'un dossier à Eurostat. La demande doit être portée par une institution accréditée (institut de recherche, université, etc.). L'accord des autorités nationales statistiques (l'Insee, un SSM ou la Banque de France) est également requis.

En France, environ 150 dossiers sont traités chaque année. Depuis trois ans, environ 400 dossiers ont été traités au niveau européen.

En France, le Comité du secret statistique se penche davantage sur la finalité du projet, son intérêt général et la diffusion des résultats. Plusieurs avis négatifs ont été motivés sur cette base. Pour les données concernant les ménages, le Comité du secret statistique tient également compte des limites imposées par la loi – les données relatives aux ménages ne pouvant être cédées que pour établir des statistiques publiques ou mener des travaux de recherche scientifiques ou historiques.

Au niveau européen, les données sont cédées à des chercheurs, bien que la définition du terme soit encore imprécise.

En France, la création du Centre d'accès sécurisé à distance (CASD) a constitué une innovation importante ; Eurostat dispose d'un centre physique d'accès sécurisé à Luxembourg (cette localisation ne facilite pas le travail des chercheurs résidant dans d'autres pays).

En France, un groupe de travail a été constitué, dans le cadre du comité du secret, pour étudier les perspectives en matière d'anonymisation des fichiers, qui prône la mise en place de procédures différentes en fonction du caractère sensible des fichiers. Un accès *via* le CASD à des données relatives aux entreprises devrait par ailleurs être aménagé à court terme.

Au niveau européen, la volonté d'Eurostat serait d'augmenter le nombre de ses centres d'accès sécurisé, afin d'accroître la proximité entre les données et les chercheurs.

Michel ISNARD souligne que les évolutions en cours devraient rapprocher les manières de travailler aux niveaux français et européen, de même que les concepts utilisés – ce qui devrait mettre fin à une spécificité française concernant l'accès aux données relatives aux entreprises et aux ménages. La dimension européenne devrait par ailleurs faire évoluer la prise en compte de la réciprocité dans l'accès aux données – des demandes ayant déjà été refusées par le Comité du secret statistique au motif que les chercheurs français n'avaient pas accès aux données correspondantes dans d'autres pays.

Roxane SILBERMAN fait observer que les chercheurs ne bénéficient d'aucune représentation dans le processus d'accréditation au niveau européen, contrairement à la situation en France où les chercheurs sont représentés au sein du Comité du secret statistique. Elle souligne par ailleurs qu'Eurostat joue aujourd'hui un rôle central dans le système d'accès aux données européennes. Dans un proche avenir,

Eurostat souhaiterait néanmoins s'appuyer davantage sur le réseau des centres d'accès des différents instituts statistiques. Des discussions se poursuivent à ce sujet tant dans le cadre d'un ESSnet que dans celui d'un projet européen DWB (Data without Boundaries) du 7^{ème} PCRD – auquel participent l'Insee et le GENES, en dehors du cadre du système statistique européen. Ce projet a pour objectif de travailler à des propositions qui permettraient de faciliter à terme l'accès pour l'ensemble des chercheurs européens tant aux données nationales des instituts de statistique publique qu'aux données d'Eurostat : standards pour une accréditation européenne, pilote pour un accès européen sécurisé et distribué aux données très détaillées, portail européen en lien avec le CESSDA. C'est le partenaire français avec Roxane Silberman (CNRS et Réseau Quetelet) qui coordonne ce projet de 4ans (2011-2014) .qui associe 27 partenaires dont 1/3 d'instituts de statistiques, 1/3 d'Archives de données membres du réseau européen CESSDA et 1/3 d'universités.

Denis DURAND fait savoir que l'Esac a constitué un sous-groupe de travail sur l'accès des chercheurs aux données confidentielles. Un avis de l'Esac fondé sur ces travaux a ensuite été adopté et diffusé.

Michel ISNARD ajoute que l'Esac participe au groupe de travail relatif à la réflexion concernant la modification de la législation européenne actuellement en cours.

Roxane SILBERMAN indique que l'OCDE devrait créer prochainement un groupe de travail sur l'accès aux données confidentielles. La réflexion devrait porter sur l'accès aux données pour les chercheurs de l'OCDE, ainsi que sur les accès croisés entre instituts statistiques. Une banque de données gérée par l'OCDE pourrait être mise en place, à même de rendre service également à la communauté des chercheurs. Le périmètre du groupe de travail devrait être précisé prochainement dans le mandat donné au groupe. .

Jean-Pierre DUPORT s'interroge sur les caractéristiques retenues pour définir un chercheur de l'OCDE. Il évoque la possibilité qu'il s'agisse d'un chercheur membre du personnel de l'OCDE ou d'un chercheur accrédité par l'OCDE.

Roxane SILBERMAN confirme qu'il s'agit bien là d'une difficulté à laquelle d'ailleurs le Réseau Quetelet se trouve régulièrement confronté lorsqu'il reçoit des demandes de l'OCDE. La ligne suivie par le Réseau Quetelet en conformité avec les principes de diffusion décidés au niveau du Comité de concertation pour les données en SHS (CCDSHS) auquel participe notamment l'INSEE est de ne prendre en considération parmi ces demandes que celles qui ont pour finalité une publication scientifique et non l'alimentation de rapports ou de bases de données.

Gérard de LAVERNÉE se félicite des travaux engagés sur l'élargissement des accès aux données pour la communauté des chercheurs. Cela étant, il s'étonne que l'accès à des données relevant de la statistique publique demeure réservé aux seuls chercheurs. Il s'interroge sur les possibilités offertes aux économistes, voire à d'autres utilisateurs.

Michel ISNARD confirme qu'au niveau européen, l'accès n'est autorisé que pour les chercheurs appartenant à une université ou à un centre de recherche accrédité(e). En France, un jugement est porté par le Comité du secret statistique sur la qualité des porteurs de projets, qui peuvent être des économistes.

Jean-Marc BÉGUIN précise que la réglementation française ne fait pas référence explicitement à la catégorie des chercheurs.

Roxane SILBERMAN explique que la procédure française s'intéresse à la finalité du projet de recherche (évaluée par référence à l'objectif de publication dans des revues à caractère scientifique évaluées par des pairs ou de thèses), tandis que la procédure européenne se réfère à l'institution porteuse de la demande avec une liste d'institutions accrédités comme relevant du monde académique.

Jean-Marc BÉGUIN souligne qu'en France, il est nécessaire de motiver toute demande d'accès à des données individuelles. Les risques d'utilisation à des fins de répression économique (positive ou négative) sont ensuite étudiés par le Comité du secret statistique.

Jean-Pierre LE GLÉAU précise que le Comité du secret statistique fonde ses avis sur une appréciation de l'intérêt général des projets. Par le passé, une demande d'accès à des données du recensement agricole en vue de régler une succession a ainsi été refusée. Un courrier a été adressé sur ce point par le président du Comité du secret statistique au président de la CADA. Les données relatives aux personnes, aux ménages et aux comportements d'ordre privé, quant à elles, ne peuvent être cédées qu'à des fins de la statistique publique ou de la recherche scientifique ou historique.

2. La définition des priorités négatives

Raoul DEPOUTOT introduit en signalant que la présidence du groupe de partenariat des offices statistiques européens par le directeur général de l'Insee a facilité l'avancée des travaux sur la définition des priorités négatives au niveau européen.

Dans un contexte de crise économique et financière, des réductions budgétaires ont frappé un certain nombre d'offices statistiques, à des degrés divers. Dans le cadre de la préparation du programme quinquennal 2013-2017, les offices statistiques font également face à une croissance des engagements – d'où une tension accrue sur les ressources. La statistique constituant un bien public, la régulation des demandes nationales s'avère de surcroît délicate.

S'agissant de rechercher des statistiques à supprimer, les Instituts Nationaux de Statistiques (INS) font face à des priorités différentes dans chacun des États membres. Tous les groupes de travail constitués jusqu'à présent ont mis en évidence l'impossibilité de dégager une unanimité. En 2010, un changement s'est toutefois opéré. Compte tenu de la pression et du contexte de crise, les INS ont sollicité un arbitrage de la part d'Eurostat, n'impliquant pas nécessairement la recherche d'une unanimité.

D'un point de vue juridique, Eurostat ne peut pas décider seul de supprimer des statistiques européennes. Ceci nécessite un acte légal, à travers l'adoption d'un nouveau règlement. Le Parlement européen, en tant co-législateur, a cependant tendance à accroître la demande. Pour pouvoir proposer un règlement d'allègement, la Commission européenne doit quant à elle consulter en interne ses directions générales en charge de politiques publiques. Celles-ci peuvent opposer un refus. Les simplifications prévues en matière de statistiques agricoles ont ainsi été bloquées par la Direction générale de l'agriculture.

Eurostat essaye aujourd'hui d'assouplir le système en proposant d'introduire une clause d'expiration dans les règlements. Il pourrait toutefois s'avérer difficile d'évaluer la durée de pertinence des statistiques pour les utilisateurs.

Plusieurs directeurs généraux d'INS se sont réunis pour tenter de développer une approche prospective des simplifications à mener dans les années à venir. Les réductions envisagées sont apparues minoritaires et/ou d'ampleur relativement négligeable, excepté dans cinq domaines :

- Intrastat (commerce intra européen);
- les statistiques PRODCOM ;

- les statistiques structurelles d'entreprises ;
- les statistiques agricoles ;
- les statistiques d'énergie et d'environnement.

S'agissant d'Intrastat, le débat a continué d'opposer les tenants d'une simplification des procédures à travers une collecte par flux unique et les tenants du maintien d'un- contrôle national de la qualité des statistiques de flux intracommunautaires. Un certain nombre de contradictions ont été pointées. Le constat a été fait d'une collecte qui reste réalisée en double dans un souci de qualité, avec néanmoins des statistiques agrégées divergentes pour les flux miroirs ce qui met nécessairement en question la précision réelle de ses statistiques. Des charges de réponse extrêmement fortes ont été mises en évidence. Les organisations professionnelles, dans leur grande majorité, se sont prononcées en faveur du maintien des statistiques intracommunautaires. Les quelques mesures de simplification adoptées ont concerné l'introduction de seuils hétérogènes, avec pour conséquence une dégradation supplémentaire de la qualité des statistiques. Les chercheurs et les économistes estiment quant à eux que les statistiques Intrastat sont de moins en moins utiles à la compréhension du commerce extérieur – d'où le lancement de travaux sur l'estimation du transfert de valeur ajoutée correspondant aux échanges extérieurs.

Dans ce contexte, Eurostat a lancé un ESSNet en vue de rationaliser le dispositif de production. L'objectif serait de traiter les données une seule et unique fois par flux, en s'appuyant notamment sur les bases de déclarations fiscales destinées à prévenir la fraude en matière de TVA. Cette approche pourrait être soutenue par la Commission européenne, dans le cadre du renforcement du suivi et de coordination des politiques économiques des États membres. En effet, la connaissance du solde du commerce intracommunautaire a été reconnue comme un enjeu important, pour l'analyse des éléments de compétitivité de chaque État-membre. Une logique coopérative à l'échelle européenne pourrait favoriser le développement d'une approche par flux uniques – les INS ne paraissant pouvoir travailler ensemble dans ce domaine que sous le couvert d'Eurostat. Un certain nombre de travaux préparatoires ont été engagés pour investiguer les capacités à mettre en place, à terme, pour réaliser un système intégré de production des statistiques du commerce extérieur.

Concernant les statistiques PRODCOM, le constat a été fait d'un coût élevé et de demandes nationales fortes (émanant davantage des acteurs économiques que des acteurs politiques). Les entreprises de tous les États membres ont exprimé un réel besoin de disposer de statistiques à un niveau extrêmement fin, pour la gestion des marchés.

S'agissant des statistiques agricoles, la situation a été décrite comme fortement liée à la réforme de la PAC. Une position d'attente serait donc privilégiée.

Dans le domaine des statistiques structurelles d'entreprises, l'usage des données pour la comptabilité nationale est apparu prépondérant. Du fait de l'absence de politique industrielle à l'échelle de l'Union Européenne, la connaissance de l'activité des différents secteurs ne constituerait pas une priorité pour la Commission européenne. En revanche, la Commission serait toujours demandeuse de comptes nationaux détaillés.

En matière de statistiques sur l'énergie et l'environnement, l'accent a été mis sur l'importance de la demande politique. Il pourrait donc s'avérer délicat de proposer des simplifications à ce stade.

Jean-Pierre DUPORT souligne qu'il serait regrettable de laisser les statistiques Intrastat se dégrader, pour pouvoir en justifier, *ex post*, l'inutilité. La question de l'utilité de l'outil statistique en matière de suivi du commerce extérieur nécessiterait, au contraire, d'être posée *ex ante*.

Fabienne ROSENWALD confirme la nécessité de disposer d'une visibilité sur l'évolution de la PAC après 2013. Elle insiste néanmoins sur l'importance des enjeux associés au suivi des politiques agricoles européennes, en rappelant que la PAC représente près de 40 % du budget de l'Union Européenne. Elle ajoute que les statistiques agricoles, sur les productions et les prix, recouvrent des enjeux de sécurité

alimentaire et sanitaire. Dans ce domaine, Eurostat pourrait être en porte-à-faux vis-à-vis des attentes exprimées par le G20 en matière de transparence sur les marchés de matières premières.

Jean-Luc BIACABE évoque le risque qu'une absence de décision commune concernant les priorités négatives, dans un contexte budgétaire contraint. Ceci pourrait nuire à l'ensemble de la statistique européenne. A ce titre, il conviendrait de connaître le positionnement et les arbitrages rendus par les instituts les plus fortement soumis à la contrainte financière.

Denis DURAND fait état d'une prise de position collective au sein de l'Esac, pour faire en sorte que chacun assume ses responsabilités. Plutôt que de s'abriter derrière un classement des priorités négatives, en réponse aux sollicitations d'Eurostat, le choix a été fait de représenter, en dépit de la complexité, la demande des usagers du système statistique européen. Dans cette optique, l'Esac a fourni un certain nombre d'avis, sur le programme statistique européen pour 2012 notamment. Le débat a ainsi montré qu'au-delà des réalités budgétaires qui s'imposent aux offices statistiques, les utilisateurs étaient fondés à exprimer des priorités, négatives et/ou positives. L'accent a par ailleurs été mis sur la nécessité de prendre en compte le coût de l'absence de statistiques dans un certain nombre de domaines, en particulier durant les périodes de crise économique.

Denis DURAND fait du reste observer que les moyens de l'Esac demeurent limités. A cet endroit, il se déclare surpris par la diffusion d'une note faisant état d'une contribution insuffisante de l'Esac. Il estime que les responsables de l'ensemble des autorités statistiques européennes gagneraient à favoriser les travaux de l'Esac, pour lui permettre d'exercer son rôle d'organisme consultatif. Il souligne que l'Esac a précisément insisté sur la nécessité de prendre en compte, dans la fixation des priorités à l'échelle européenne (par Eurostat ou la BCE), l'importance pour les INS de pouvoir répondre également aux besoins de leurs usagers nationaux.

Denis DURAND ajoute que, lors de sa dernière réunion, l'Esac a pris la décision de s'adresser à l'opinion publique européenne, pour souligner son existence, présenter un certain nombre de ses travaux et réaffirmer la nécessité pour les citoyens européens, dans une période de crise, de disposer de statistiques de qualité. L'idée serait ainsi de renforcer la culture statistique des citoyens européens.

Patrick DUCHATEAU sollicite un éclairage sur l'évolution possible des nomenclatures de produits, en soulignant que les industriels demeurent très attachés à la nomenclature PRODFRA.

Philippe CUNEO constate que les producteurs de statistiques font face à des injonctions contradictoires. D'un côté, des statistiques nouvelles leur sont demandées ; de l'autre, une réduction de la charge de collecte pesant sur les entreprises et les ménages leur est réclamée, dans un contexte budgétaire contraint et sans possibilité de remettre en cause les productions existantes. Dans ce contexte, l'enjeu serait de poursuivre le débat sur les projets européens dans les commissions thématiques du Cnis, afin de faciliter l'expression au niveau européen des besoins et des arguments des utilisateurs nationaux (concernant les nomenclatures d'activités par exemple).

Jean-Marc BÉGUIN précise que les utilisateurs devraient de se positionner ainsi par rapport à l'existence et à l'utilité de données européennes. S'agissant des nomenclatures d'activités, le principal enjeu, à l'échelle européenne, serait de rassembler des données homogènes, le cas échéant à travers le règlement PRODCOM. La question de l'utilité, à l'échelle nationale, d'une nomenclature comme PRODFRA recouvrirait d'autres enjeux.

Patrick DUCHATEAU estime que ce point nécessiterait d'être discuté au moment d'envisager le passage à un système de flux uniques.

Raoul DEPOUTOT explique que, face à la contrainte budgétaire et en l'absence de décision commune concernant les priorités, la seule option pour certains États membres pourrait bien être de réduire la fiabilité des statistiques tout en continuant à les produire. L'absence de décision ferait ainsi courir le risque d'une dégradation de la qualité des statistiques. S'agissant d'Intrastat, le projet d'Eurostat de produire un seul flux de manière coordonnée relèverait d'une approche plus constructive, destinée à empêcher la dégradation progressive de la qualité des statistiques.

Concernant l'Esac, Raoul DEPOUTOT souligne que la note évoquée par Denis Durand visait à constater l'insuffisance de la capacité de mobilisation de l'organisation au niveau européen, compte tenu de sa taille. Les associations d'entreprises sont apparues particulièrement difficiles à mobiliser au niveau européen.

Jean-Pierre DUPORT gage que la question des priorités négatives sera réabordée par le Bureau.

III. Points divers

1. Validation du bilan détaillé 2010

Le bilan détaillé 2010 du Cnis est approuvé.

2. Site Internet du Cnis

Jean-Pierre DUPORT indique avoir reçu un courrier du président du Comité du secret statistique, déplorant de la dégradation de la qualité du site Internet du Cnis.

Philippe CUNEO explique que la mise en place du nouveau site Internet du Cnis a été retardée, du fait des résultats négatifs obtenus dans le cadre d'un audit de sécurité. Un certain nombre de failles ont été identifiées, liées à l'utilisation du logiciel Jahia (recommandé par le ministère de l'économie). Compte tenu des difficultés rencontrées, une externalisation du site est aujourd'hui envisagée.

Pierre AUDIBERT fait savoir que l'Insee a renoncé à utiliser le logiciel Jahia au moment de rénover son site Internet.

Jean-Pierre DUPORT insiste sur la nécessité pour une instance de concertation comme le Cnis de disposer d'un site Internet performant.

Roxane SILBERMAN souligne que le portail du Réseau Quételet relayera prochainement davantage d'informations sur le Comité du secret statistique dans le cadre de son partenariat avec le GENES pour le développement du CASD (cf. l'EQUIPEX CASD). Un dossier de demande auprès du Comité du secret statistique pourrait même être mis à disposition des chercheurs sur le portail.

Jean-Pierre DUPORT remercie l'ensemble des participants. Il rappelle que la prochaine réunion du bureau élargi aux présidents de commissions thématiques se tiendra le 1^{er} décembre 2011.